



Ville de Lausanne

Service des routes
et de la mobilité

Aménagements de la Cité: questions - réponses



→ ***Nous sommes à votre écoute***

- N'hésitez pas à partager avec nous vos envies et remarques à l'adresse dédiée : quartier-cite@lausanne.ch

→ ***Prochain rendez-vous public***

- **Séance publique**
Prévue à la fin octobre 2020, cette rencontre officielle se fera en présence de la Conseillère Municipale en charge des finances et de la Mobilité, Madame Florence Germond.
Les détails suivront par courriel.


→ **Quelle est la durée prévue des aménagements effectués à la Cité?**

La piétonisation de la Cité et les salons éphémères sont des mesures prises dans le cadre de la situation sanitaire actuelle. A ce titre, elles sont temporaires et destinées à évoluer suivant les retours que vous nous en ferez.

La pandémie, encore en cours, a bouleversé les procédures habituelles. En tant que « mesures COVID », les aménagements réalisés à la Cité (piétonisation, salons éphémères, terrasses) peuvent être déployés sans procédure pour une durée de deux mois. A la suite de ce délai, aura lieu la mise à l'enquête avec possibilité de recours. Suivant le résultat de la mise à l'enquête, une phase test pilote d'une année sera menée avant de décider d'une éventuelle pérennisation avec ou sans aménagements.

Un retour sur les résultats de l'enquête publique est par ailleurs prévu en décembre 2020, sous une forme encore à définir.

→ **Qui peut circuler dans la zone piétonne de la Cité ?**

Autorisés:
Services publics
Livraisons
06h00 - 10h30 / 14h00 - 16h00 / 19h00 - 22h00
Accès au stationnement privé
Habitants des rues: Cité-Devant - Cité-Derrière - Académie, Lapin-vert - Vuillermet - Pl. de la Cathédrale
Taxis 22h00 - 06h00


Les habitants peuvent accéder librement, tous modes de transport confondus, à leur domicile. Par ailleurs, les règles de fonctionnement des zones piétonnes valent ici comme ailleurs, à savoir notamment que les véhicules qui y sont admis à titre spécial circulent au pas, y compris les vélos.

■ Plus d'information sur le fonctionnement des zones piétonnes via le lien:

<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/mobilite-douce-et-traffic/moderation-du-traffic/zones-pietonnes.html>

→ **Et pour les personnes à mobilité réduite ?**

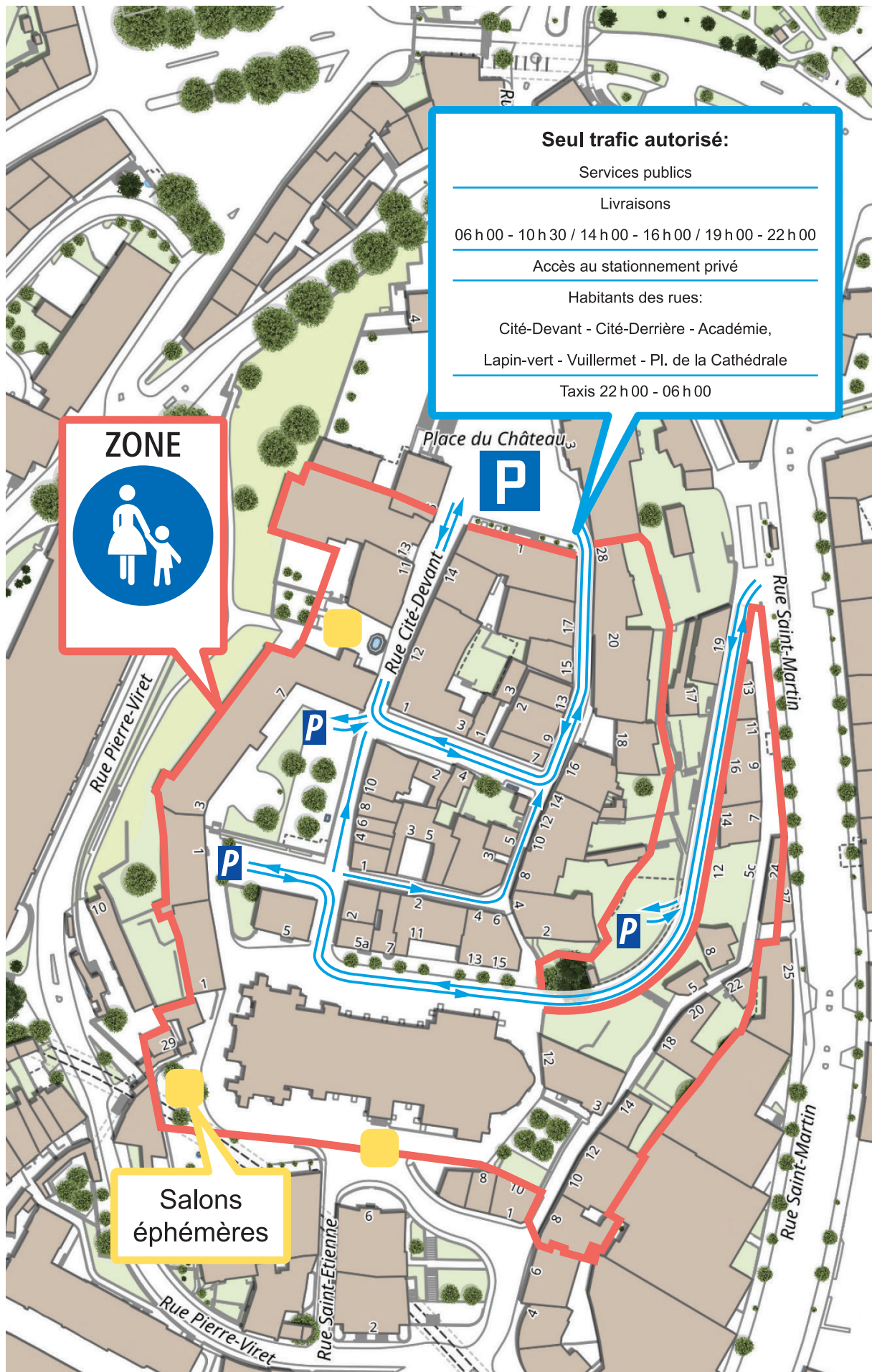
Les personnes qui disposent d'une autorisation pour personnes à mobilité réduite (délivrée par le Canton) ont le droit de circuler dans les zones piétonnes, de préférence durant les heures autorisées pour les livraisons. Dans ces horaires, ils peuvent y stationner au maximum deux heures. Il faut que la circulation ne soit ni gênée, ni mise en danger.

Par ailleurs, une place de stationnement leur a été réservée sur la Place du Château – au plus près de la zone piétonne.

■ Plus d'informations sur les réglementations en usage via le lien:

<https://www.vd.ch/themes/mobilite/automobile/handicap/>

→ **Comment doit-on maintenant circuler à la Cité ?**



→ **Et l'avenue de Menthon ?**

Du point de vue strictement normatif, le gabarit permet le croisement de deux voitures à 20 km/h. Afin de s'assurer de la bonne fluidité de ce passage, nous étudierons cependant intensivement les comportements des automobilistes dans la semaine du 31 août 2020 au 4 septembre. Durant la même semaine, nous mènerons un test en conditions réelles ouvert au public.

Nous procéderons ensuite rapidement aux aménagements nécessaires.

→ **Où se trouveront les salons éphémères ?**

Une plage au Belvédère, un deck au pied de la Cathédrale, des jardins sur la placette André Bonnard et une rue plantée sur Charles-Vuillermet : l'été jouera les prolongations à la Cité à partir du 28 août 2020.

Ces aménagements temporaires ont pour vocation d'habiller la Cité afin d'en révéler le potentiel aux visiteurs tout en offrant aux habitants un cadre de vie à la hauteur de ce lieu. Leur vocation est également de permettre à tout un chacun de profiter au maximum d'une vie sociale en extérieur et en sécurité en ces temps de pandémie.

Si vous disposez d'idées pour faire vivre ces salons éphémères au plus proche de vos besoins et préoccupations, nous attendons avec plaisir vos messages à l'adresse courriel : quartier-cite@lausanne.ch

C'est également valable si vous êtes intéressés à participer à leur conception et déploiement.

→ **Faut-il choisir entre calme et animation ?**

En ville, vitalité et tranquillité sont aussi précieuses l'une que l'autre. Les salons éphémères sont pensés pour amener la première dans le respect de la seconde. Ainsi, les salons ont été localisés à l'écart des endroits habités afin de limiter les nuisances sonores. Nous avons de plus attiré l'attention du Délégué à la sécurité de la Ville, de la Brigade de la Vie nocturne ainsi que celle de la Brigade propreté afin qu'ils œuvrent avec nous en ce sens à la Cité.

La pandémie a par ailleurs amené plusieurs changements concernant les terrasses à la Cité. Pour ceux-ci, des mises à l'enquête sont à venir, y compris concernant les horaires.

En cas de question sur les terrasses et hors urgence, il est possible de contacter le Service de l'économie à l'adresse courriel suivante : economie@lausanne.ch

En cas de nuisances occasionnées sur l'espace public, vous pouvez contacter la Police en tout temps : 117 / 021 315 15 15